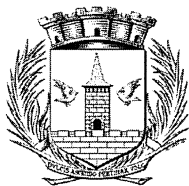


DÉPARTEMENT

R É P U B L I Q U E F R

DES HAUTS-DE-SEINE

Liberté – Egalité – Fraternité



VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

N°13

Conseillers en exercice : 53
Présents : 44
Représentés : 7
Absents : 2

Ayant voté pour : 39
Ayant voté contre : 12
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - BUDGET
PRINCIPAL VILLE - EXERCICE 2025

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal du 10 avril 2025 approuvant le Budget primitif – budget principal ville – exercice 2025,

Vu la délibération n°16 du Conseil municipal du 27 mai 2025, relative à l'affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025,

Considérant la nécessité de passer un budget supplémentaire,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

DELIBERE

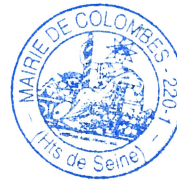
Article unique : Approuve le budget supplémentaire – budget primitif qui s'équilibre comme suit :

ID : 092-219200250-20251009-DLB_13-DE

	Dépenses				Recettes			
	Budget Primitif 2025	Reports 2024	Budget supplémentaire	Total dépenses	Budget Primitif 2025	Reports 2024	Budget supplémentaire	Total recettes
Fonctionnement	154 287 532,12 €		1 637 136,09 €	155 924 668,21 €	154 287 532,12 €		1 637 136,09 €	155 924 668,21 €
Investissement	85 416 568,75 €	20 681 023,14 €	18 684 786,54 €	124 782 378,43 €	95 700 903,60 €	10 396 688,29 €	18 684 786,54 €	124 782 378,43 €
Total général	239 704 100,87 €	20 681 023,14 €	20 321 922,63 €	280 707 046,64 €	249 988 435,72 €	10 396 688,29 €	20 321 922,63 €	280 707 046,64 €

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le
Identifiant de l'acte :

Le Maire,

Patrick CHAIMOVITCH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.